

REGLEMENT DU CONCOURS DE PEINTURE 2011 "Les Couleurs de l'Espace"

I. Conditions générales

Article 1.1: L'Association "Les Amis de la Cité de l'espace", reconnue d'intérêt général et dont les objectifs sont de promouvoir la culture scientifique dans le domaine spatial organise son troisième concours de peinture doté de plusieurs prix.

Article 1.2: Le concours dénommé "Les Couleurs de l'Espace" invite les artistes à imaginer l'espace et les couleurs qu'il inspire avec la plus grande liberté.

Ce concours se déroulera en 2011. Il se terminera par un vernissage où les lauréats recevront leur prix et par l'Exposition des œuvres.

Article 1.3: Le concours est ouvert à tous les artistes âgés de plus de 15 ans. Un participant peut présenter deux œuvres au concours. Toutefois, seule la première est assurée de participer à l'exposition. La seconde sera exposée dans la limite des places disponibles et dans l'ordre des inscriptions.

Article 1.4: La participation au concours implique l'accord sans réserve des artistes pour que les organisateurs puissent gratuitement:

- exposer les œuvres pour la promotion du Concours pendant un mois après le vernissage.
- disposer de leurs reproductions photographiques pour la communication concernant le Concours et/ou l'association organisatrice.

II. Œuvres exposées:

Article 2.1: Pour les œuvres présentées, toutes les techniques de peinture à plat sur supports légers sont autorisées. Les dimensions sans cadre doivent se situer entre au minimum 5 points (35x27) et au maximum 40 points (100x80).

Article 2.2: Les œuvres sont munies d'un système d'accrochage ne débordant pas du tableau. Les supports rigides (toiles, cartons, etc) sont présentés non encadrés. Les œuvres qui ne sont pas des huiles ou des acryliques sont encadrées d'une petite baguette en bois clair. Les travaux sur papier (aquarelle, pastel, ...) sont obligatoirement encadrés. Les œuvres doivent porter visiblement au verso le numéro d'inscription au concours, le nom et le prénom de l'auteur. Les artistes de moins de 23 ans indiquent leur âge.

Article 2.3: Les œuvres peuvent être déposées par les artistes ou leur représentant à la Cité de l'espace. Les participants dans l'impossibilité de se déplacer peuvent envoyer leur œuvre par transporteur ou par la poste à l'adresse de l'association. Elle doit être placée dans un emballage solide et réutilisable pour le retour.

Article 2.4: Les œuvres ne seront pas assurées et les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol ou de dégradation.

III. Inscriptions, calendrier et Prix.

Article 3.1: Le concours se déroulera selon les modalités et le calendrier suivants:

Inscription au concours:

Les inscriptions sont reçues du 7 mars au 17 juin 2011 au Secrétariat de l'association. Elles se font à l'aide du Bulletin diffusé par l'Association ou copié sur le site Internet.

Les peintres participants peuvent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes:

A - **Artistes confirmés** (tels que professeurs d'art plastique, élèves et diplômés des Beaux-Arts, membre de la maison des artistes, etc....)

B – **Artistes amateurs**. (autres œuvres conformes au présent Règlement)

Les participants âgés de moins de 23 ans (à la date du vernissage) indiqueront leur âge à l'inscription s'ils souhaitent participer à l'attribution du Prix spécial d'encouragement pour les jeunes.

Chaque catégorie sera appréciée séparément par le Jury et des Prix spécifiques seront attribués aux lauréats.

Les peintres proposant deux tableaux seront informés avant le 20 juin des possibilités d'inscription du second tableau au concours.

Droits d'inscription:

Les droits d'inscription (frais administratifs) pour la participation au concours sont de **15 €**. Ils ne sont pas remboursables.

Les membres de l'association des Amis de la Cité de l'espace à jour de leur cotisation sont dispensés de ces droits.

Dépôt des œuvres:

Le dépôt se fera entre le **28 août et le 1^{er} septembre** à la Cité de l'espace. Les œuvres envoyées par la poste doivent parvenir au plus tard le 30 août au siège de l'association à la Cité de l'espace.

Article 3.2

Les Prix seront attribués par l'association sur proposition d'un jury qualifié (Art et Espace) dont les décisions sont irrévocables.

Liste des prix: Les prix sont donnés par catégorie selon la liste suivante:

Artistes confirmés:	Grand Prix	900 Euros
	Prix du Jury	500 Euros
Artistes amateurs:	Premier Prix	600 Euros
	Deuxième Prix	300 Euros
Jeunes artistes :	Prix Galaxie	500 Euros

Distinctions

Dans chaque catégorie des **Distinctions spéciales** (10 max par catégorie) attribuées par le Jury compléteront le palmarès pour les œuvres dont la qualité le justifie.

IV- Vernissage, remise des prix, expositions.

Article 4.1

Le Vernissage aura lieu à la Cité de l'espace (L'Australia) sur invitation le **vendredi 2 septembre** (à confirmer) , avant l'ouverture de l'exposition au public. A cette occasion, toutes les œuvres seront présentées dans une exposition et le Palmarès sera annoncé et les prix attribués d'après le classement du Jury seront remis aux lauréats.

Article 4.2 Toutes les œuvres inscrites feront après approbation du Jury l'objet d'une Exposition ouverte au public pendant au moins trois jours. La liste des œuvres avec leur titre et le nom de l'artiste sera mise à la disposition des visiteurs.

Article 4.3: Les tableaux primées et les œuvres ayant reçu une distinction seront exposées pendant trois semaines à l'attention des visiteurs de la Cité de l'espace sur les murs de l'Australia (Espace 149 et salles de conférence).

Retrait des œuvres

A la fin des expositions, des vacations indiquées lors du vernissage et sur le site Internet de l'association, seront organisées pour permettre aux artistes ou leurs représentants de retirer leur œuvre. Celle-ci sera restituée, non emballée. Les œuvres non retirées au cours des vacations seront renvoyées sur demande aux frais du participant ou à défaut conservées trois mois.

V- Information et communication sur le Concours.

Article 5.1: Tous les documents et toutes les informations concernant le Concours pourront être obtenus sur le site Internet de l'association "Les Amis de la Cité de l'espace". Les participants seront informés à leur adresse personnelle (Internet ou courrier) des démarches à entreprendre et des horaires tout au long du concours.

(Site de l'association : www.amis-cite-espace.org)

Les informations importantes pour le déroulement du concours seront envoyées par lettre aux participants signalant qu'ils n'ont pas d'adresse Internet.

Article 5.2: Une large diffusion du palmarès et des photographies des œuvres primées sera faite à l'issue du concours dans les publications des Amis de la Cité de l'espace, et auprès des différents médias qui peuvent en faire la promotion.
